



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la Guadeloupe

Basse-Terre, le

09 JUIN 2015

DéAL Guadeloupe

Service Risques Energie Déchets
Pôle Risques Naturels

à l'attention de

Monsieur le Préfet

Unité Inondation

Nos réf. : DEAL/RED/RN/AC/2015-046

Affaire suivie par : Aude Comte
aude.comte@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 0590 60 40 79 - Fax : 0590 25 63 57

CASB/DN/AC/D. 123. 2015

Bordereau d'envoi

Objet : Courriers sollicitant un avis sur les propositions issues des séminaires sur les stratégies locales de gestion des risques d'inondation

Désignation du bordereau :	nombre :
Note d'accompagnement	1
Projet de courrier à l'attention du président de l'AMG	1
Projet de courrier à l'attention du président de Région	1
Projet de courrier à l'attention du président de CAPExcellence	1
Projet de courrier à l'attention de la présidente de la CASBT	1
Projet de courrier à l'attention des maires des autres communes	1

Le directeur


Daniel NICOLAS

 LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		<h1>NOTE</h1> <i>A l'attention de M. le Préfet</i>
Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie	
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe DÉAL Guadeloupe BP 54 - 97102 Basse-Terre Cédex Tél : 05 90 99 43 43 - Fax : 05 90 99 46 47 Service Risques Énergie Déchets / Pôle Risques Naturels Rédacteur : Aude COMTE		
OBJET : Propositions issues des séminaires sur les stratégies locales de gestion des risques d'inondation et suites à donner		

Dans le cadre de l'initiation des stratégies locale de gestion des risques d'inondation (cf. note du 29/04/2015) la présente note a pour objet de présenter les principales conclusions des séminaires et de valider les suites à donner.

Elle accompagne les projets de courriers de diffusion des compte-rendus des séminaires.

1- Retour sur le déroulement des séminaires

Pour rappel les séminaires d'initiation des stratégies locales constituent une étape de concertation avec l'ensemble des parties prenantes identifiés sur chacun des territoires à risque d'inondation important (TRI) ayant pour objectif de faire émerger des propositions partagées sur le périmètre, les parties prenantes, le porteur et les objectifs des futures stratégies locales. La détermination du porteur (ou pilote) de la stratégie locale est un sujet majeur compte-tenu de sa portée politique.

Le séminaire concernant le TRI « Basse-Terre – Baillif » s'est déroulé le 21 mai 2015. Toutes les collectivités conviées étaient représentées (dont trois par des élus) à l'exception du Conseil Départemental. Les propositions formulées en séance convergent vers un portage de la stratégie locale par la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre. En outre, les communes de Gourbeyre et Saint-Claude, initialement non incluses dans le TRI, rejoindraient la stratégie locale. La question de l'accompagnement financier de la Région sur un tel programme a également été soulevée.

Le séminaire concernant le TRI « Centre » s'est déroulé le 22 mai 2015. La communauté d'Agglomération du Nord Grande-terre et la communauté de commune de la Riviera du Levant notamment n'étaient pas représentées. Trois collectivités étaient représentées par des élus. Les participants ont adhéré à la proposition commune de confier le portage de la stratégie locale à CapExcellence. Le périmètre de la stratégie locale serait le même que celui du TRI.

L'ensemble des propositions formulées en séances ont été consignées dans deux compte-rendus, dans la perspective de leur validation par les élus concernés.

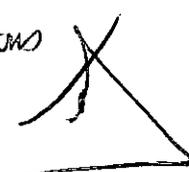
2- Propositions sur les suites à donner

Dans un premier temps il est proposé de solliciter l'avis des collectivités concernées sur les propositions issues des séminaires (cf. projets de courriers).

Dans un second temps, il est proposé, conformément aux exigences réglementaires, la prise d'un arrêté préfectoral fixant les caractéristiques pour chaque stratégie locale (porteur, parties prenantes, périmètre, objectifs) d'ici fin août 2015.

Ensuite, le porteur désigné aura la charge d'élaborer la stratégie locale (diagnostic et programme d'action) d'ici fin décembre 2016, avec l'appui technique et financier de la DEAL, avant sa mise en œuvre sur la période 2017-2021.

↳ Accord pour les propositions
11/6/2015





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT**

Basse-Terre, le

15 JUIN 2015

**SERVICE RISQUES ENERGIE
DECHETS**

Pôle Risques Naturels

Affaire suivie par : Aude Comte

aude.comte@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 05 90 60 40 79

Télécopie : 05 90 25 63 57

Réf : DEAL/RED/RN/AC/2015-046

~~CAB/DB/AC/D.163bis.2015~~

Monsieur le président,

Dans le cadre de l'initiation des stratégies locales de gestion des risques d'inondation, les séminaires réunissant les parties prenantes concernées se sont déroulés les 21 et 22 mai derniers (courrier n°CAB/DB/AC/D.132bis2015 du 07 mai 2015). Ces séminaires ont permis l'émergence de propositions partagées sur les futures stratégies locales.

Vous trouverez en pièce-jointe les comptes-rendus des séminaires présentant les propositions formulées en séance sur le périmètre, les parties prenantes, le pilote et les objectifs de chaque stratégie locale.

Les participants ont notamment sollicité la possibilité d'un accompagnement financier de la Région pour l'élaboration des stratégies locales.

Ces propositions restent à valider par les élus des collectivités, avant d'être arrêtées fin août. Aussi je vous demande de bien vouloir me transmettre votre avis sur ces propositions avant le 30 juillet 2015.

La définition des TRI (territoires à risque d'inondation important) et l'élaboration des stratégies locales répond à une logique d'optimisation des moyens publics dédiés à la gestion des inondations pour agir prioritairement sur les territoires les plus vulnérables.

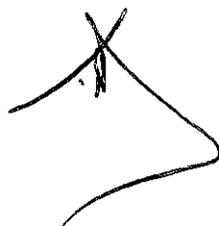
*Monsieur Victorin LUREL
Président du Conseil Régional
Rue Paul Lacavé
Petit-Paris
97109 BASSE-TERRE CEDEX*

Les problèmes d'inondation des communes non intégrées à une stratégie locale ne sont pas écartés pour autant. En premier lieu, les dispositions prévues dans le PGRI (plan de gestion des risques d'inondation) concernent l'ensemble du territoire guadeloupéen. D'autre part, si elles le souhaitent, ces communes peuvent s'engager dans une démarche concertée spécifique à leur territoire via la réalisation d'un PAPI (programme d'action de prévention des inondations). Enfin, la mise en oeuvre de la directive inondation étant cyclique, les TRI (territoires à risque d'inondation important) faisant l'objet d'une stratégie locale sont appelés à être redéfinis tous les six ans.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces propositions pour les stratégies locales, veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

Très cordialement,

Le préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'X' at the top, followed by a horizontal line that curves downwards to the right, ending in a sharp point.

Jacques BILLANT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT**

Basse-Terre, le

15 JUIN 2015

**SERVICE RISQUES ENERGIE
DECHETS**

Pôle Risques Naturels

Affaire suivie par : Aude Comte

aude.comte@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 05 90 60 40 79

Télécopie : 05 90 25 63 57

Réf : DEAL/RED/RN/AC/2015-046

CABINET D. 163 bis 2015

Monsieur le président,

Dans le cadre de l'initiation des stratégies locales de gestion des risques d'inondation, les séminaires réunissant les parties prenantes concernées se sont déroulés les 21 et 22 mai derniers. Je vous suis gré de votre implication déterminante dans cette démarche qui a pleinement atteint ses objectifs, à savoir l'émergence de propositions partagées sur les futures stratégies locales.

Vous trouverez en pièce-jointe les comptes-rendus des séminaires présentant les propositions formulées en séance sur le périmètre, les parties prenantes, le pilote et les objectifs de chaque stratégie locale.

Ces propositions restent à valider par les élus des collectivités, avant d'être arrêtées fin août. Aussi je vous serai reconnaissant de continuer à sensibiliser les communes sur ce sujet.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la mise en œuvre de la directive inondation, veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération très distinguée.

Très cordialement,

Le préfet


Jacques BILLANT

*Monsieur Jean-Claude LOMBION
Président de l'Association des maires de Guadeloupe
Complexe World Trade Center de Pointe-à-Pitre/Jarry
ZCI Jarry
97122 Baie-Mahault*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT**

Basse-Terre, le

15 JUIN 2015

**SERVICE RISQUES ENERGIE
DECHETS**

Pôle Risques Naturels

Affaire suivie par : Aude Comte

aude.comte@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 05 90 60 40 79

Télécopie : 05 90 25 63 57

Réf : DEAL/RED/RN/AC/2015-046

CAB/JPB/AC/D 163bis 2015

Monsieur le président,

Dans le cadre de l'initiation des stratégies locales de gestion des risques d'inondation, les séminaires réunissant les parties prenantes concernées se sont déroulés les 21 et 22 mai derniers (courrier n°CAB/JPB/AC/D.132bis2015 du 07 mai 2015). Ces séminaires ont permis l'émergence de propositions partagées sur les futures stratégies locales.

Vous trouverez en pièce-jointe les comptes-rendus des séminaires présentant les propositions formulées en séance sur le périmètre, les parties prenantes, le pilote et les objectifs de chaque stratégie locale.

Les participants ont notamment proposé que CAP Excellence soit le porteur de la stratégie locale du TRI Centre. Dans cette éventualité, vous pourriez bénéficier d'un accompagnement technique et financier de la part des services de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale.

Ces propositions restent à valider par les élus des collectivités, avant d'être arrêtées fin août. Aussi je vous demande de bien vouloir me transmettre votre avis sur ces propositions avant le 30 juillet 2015.

La définition des TRI (territoires à risque d'inondation important) et l'élaboration des stratégies locales répond à une logique d'optimisation des moyens publics dédiés à la gestion des inondations pour agir prioritairement sur les territoires les plus vulnérables.

Monsieur Eric Jalton

Président de la Communauté d'agglomération CAP Excellence

18 boulevard Légitimus

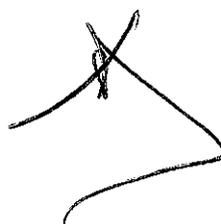
97110 POINTE-A-PITRE

Les problèmes d'inondation des communes non intégrées à une stratégie locale ne sont pas écartés pour autant. En premier lieu, les dispositions prévues dans le PGRI (plan de gestion des risques d'inondation) concernent l'ensemble du territoire guadeloupéen. D'autre part, si elles le souhaitent, ces communes peuvent s'engager dans une démarche concertée spécifique à leur territoire via la réalisation d'un PAPI (programme d'action de prévention des inondations). Enfin, la mise en œuvre de la directive inondation étant cyclique, les TRI (territoires à risque d'inondation important) faisant l'objet d'une stratégie locale sont appelés à être redéfinis tous les six ans.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces propositions pour la stratégie locale, veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération très distinguée.

Très cordialement,

Le préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jacques BILLANT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT**

Basse-Terre, le

15 JUN 2015

**SERVICE RISQUES ENERGIE
DECHETS**

Pôle Risques Naturels

Affaire suivie par : Aude Comte

aude.comte@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 05 90 60 40 79

Télécopie : 05 90 25 63 57

Réf : DEAL/RED/RN/AC/2015-046

CAB/JB/AC/D. 163 bis. 2015

Madame la présidente,

Dans le cadre de l'initiation des stratégies locales de gestion des risques d'inondation, les séminaires réunissant les parties prenantes concernées se sont déroulés les 21 et 22 mai derniers (courrier n°CAB/JB/AC/D.132bis2015 du 07 mai 2015). Ces séminaires ont permis l'émergence de propositions partagées sur les futures stratégies locales.

Vous trouverez en pièce-jointe les comptes-rendus des séminaires présentant les propositions formulées en séance sur le périmètre, les parties prenantes, le pilote et les objectifs de chaque stratégie locale.

Les participants ont notamment proposé que la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre soit le porteur de la stratégie locale du TRI Basse-Terre - Baillif. Dans cette éventualité, vous pourriez bénéficier d'un accompagnement technique et financier de la part des services de l'Etat pour l'élaboration de la stratégie locale.

Ces propositions restent à valider par les élus des collectivités, avant d'être arrêtées fin août. Aussi je vous demande de bien vouloir me transmettre votre avis sur ces propositions avant le 30 juillet 2015.

La définition des TRI (territoires à risque d'inondation important) et l'élaboration des stratégies locales répond à une logique d'optimisation des moyens publics dédiés à la gestion des inondations pour agir prioritairement sur les territoires les plus vulnérables.

Madame Lucette MICHAUX-CHEVRY

Ancien ministre

Présidente de la Communauté d'agglomération du Sud Basse-Terre

1008 rue Bébian

97100 BASSE-TERRE

ADRESSE POSTALE : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97100 – BASSE-TERRE -

STANDARD 05 90 99 39 00

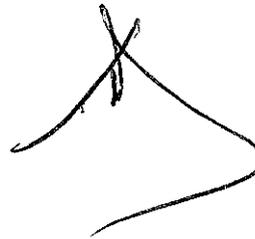
SITE INTERNET : www.guadeloupe.pref.gouv.fr

Les problèmes d'inondation des communes non intégrées à une stratégie locale ne sont pas écartés pour autant. En premier lieu, les dispositions prévues dans le PGRI (plan de gestion des risques d'inondation) concernent l'ensemble du territoire guadeloupéen. D'autre part, si elles le souhaitent, ces communes peuvent s'engager dans une démarche concertée spécifique à leur territoire via la réalisation d'un PAPI (programme d'action de prévention des inondations). Enfin, la mise en œuvre de la directive inondation étant cyclique, les TRI (territoires à risque d'inondation important) faisant l'objet d'une stratégie locale sont appelés à être redéfinis tous les six ans.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces propositions pour la stratégie locale, veuillez agréer, madame la présidente, l'expression de ma haute considération.

Très cordialement,

Le préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Jacques BILLANT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU
LOGEMENT**

Service Risques Energie Déchets

Pôle Risques Naturels

Basse-Terre, le

15 JUIN 2015

Affaire suivie par : Aude COMTE

Tél : 05 90 60 40 79

Fax : 05 90 25 63 57

Courriel : aude.comte@developpement-
durable.gouv.fr

CAB/JB/AC/D.163bis.2015

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,

à

LISTE DES DESTINATAIRES IN FINE

Objet : Propositions sur les stratégies locales de gestion des risques d'inondation

Dans le cadre de l'initiation des stratégies locales de gestion des risques d'inondation, les séminaires réunissant les parties prenantes concernées se sont déroulés les 21 et 22 mai derniers (courrier n°CAB/JB/AC/D.132bis2015 du 07 mai 2015). Ces séminaires ont permis l'émergence de propositions partagées sur les futures stratégies locales.

Vous trouverez en pièce-jointe les comptes-rendus des séminaires présentant les propositions formulées en séance sur le périmètre, les parties prenantes, le pilote et les objectifs de chaque stratégie locale.

Ces propositions restent à valider par les élus des collectivités, avant d'être arrêtées fin août. Aussi je vous demande de bien vouloir me transmettre votre avis sur ces propositions avant le 30 juillet 2015.

La définition des TRI (territoires à risque d'inondation important) et l'élaboration des stratégies locales répond à une logique d'optimisation des moyens publics dédiés à la gestion des inondations pour agir prioritairement sur les territoires les plus vulnérables.

Les problèmes d'inondation des communes non intégrées à une stratégie locale ne sont pas écartés pour autant. En premier lieu, les dispositions prévues dans le PGRI (plan de gestion des risques d'inondation) concernent l'ensemble du territoire guadeloupéen. D'autre part, si elles le souhaitent, ces communes peuvent s'engager dans une démarche concertée spécifique

ADRESSE POSTALE : Palais d'Orléans - Rue Lardenoy - 97100 - BASSE-TERRE -

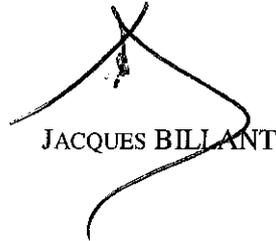
STANDARD 05 90 99 39 00

SITE INTERNET : www.guadeloupe.pref.gouv.fr

à leur territoire via la réalisation d'un PAPI (programme d'action de prévention des inondations). Enfin, la mise en œuvre de la directive inondation étant cyclique, les TRI (territoires à risque d'inondation important) faisant l'objet d'une stratégie locale sont appelés à être redéfinis tous les six ans.

Comptant sur votre avis,

Le Préfet



JACQUES BILLANT

LISTE DES DESTINATAIRES

Madame la présidente du Conseil Départemental

Madame la présidente de la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

Monsieur le président de la communauté de communes de la Riviera du Levant

Monsieur le Maire des Abymes

Monsieur le Maire d'Anse-Bertrand

Monsieur le Maire de Baie-Mahault

Madame le Maire de Baillif

Madame le Maire de Basse-Terre

Monsieur le Maire de Bouillante

Monsieur le Maire de Capesterre Belle-Eau

Madame le Maire de Capesterre de Marie-Galante

Madame le Maire de Deshaies

Monsieur le Maire de la Désirade

Monsieur le Maire du Gosier

Monsieur le Maire de Gourbeyre

Monsieur le Maire de Goyave

Monsieur le Maire de Grand-Bourg

Monsieur le Maire du Lamentin

Monsieur le Maire de Morne-à-l'Eau

Madame le Maire du Moule

Monsieur le Maire de Petit-Bourg

Monsieur le Maire de Petit-Canal

Monsieur le Maire de Pointe-à-Pitre

Monsieur le Maire de Pointe-Noire

Monsieur le Maire de Port-Louis

Monsieur le Maire de Saint-Claude

Monsieur le Maire de Saint-François

Monsieur le Maire de Saint-Louis

Monsieur le Maire de Sainte-Anne

Monsieur le Maire de Sainte-Rose

Monsieur le Maire de Terre-de-Bas

Monsieur le Maire de Terre-de-Haut

Madame le Maire de Trois-Rivières

Monsieur le Maire de Vieux-Fort

Monsieur le Maire de Vieux-Habitants